

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffé du Tribunal de commerce de Nancy
Cité Judiciaire Rue du Gal Fabvier - BP 3880 - 54029 - NANCY Cedex
Téléphone : 0383280692

Numéro du DEPOT : 99.1347
Date du DEPOT : 17 Mai 1999

Ce dépôt concerne la société :

FD PATRIMOINE - STRATEGIES DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

1, PLACE CARNOT
54000 - NANCY

Forme juridique : SOCIETE ANONYME
R.C.S. : NANCY B 412374894
N° de gestion : 97 B 0318

Nous Greffier du Tribunal de Commerce de Nancy avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 21 Décembre 1998

Objet du dépôt :

CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



à Nancy le 26 Mai 1999
Le Greffier

Coût insertion Bodac :	
Emoluments :	34,00
I.N.P.I. :	38,00
Frais de poste :	5,00
Total H.T. :	39,00
T.V.A. :	8,03
Total T.T.C. :	85,03

Facture acquittée

Déposant :

CABINET CHEVRY ET ASSOCIES

BP 262
54005 - NANCY CEDEX

Référence :

FD PATRIMOINE - STRATEGIES DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER
Société Anonyme au capital de 250 000 francs
Siège social : 1, Place Carnot
54000 NANCY

R.C.S. NANCY B 412 374 894

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Dépôt au : 17 JAN 1999

R.C.S. N° 97 B 312

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 DECEMBRE 1998**

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix huit
Le vingt et un décembre à dix huit heures

Au siège social,

Les actionnaires de la Société FD PATRIMOINE - STRATEGIES DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par une lettre remise en mains propres le 9 décembre 1998.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Frédéric DURAND préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Marie Christine GSELL et LA SOCIETE PICARD SA représentée par Monsieur Jean Jacques PICARD, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean Luc CHEVRY assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes

- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des Commissaires aux Comptes démissionnaires.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la SOCIETE SADEC, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Olivier DROUILLY, Commissaire aux Comptes suppléant.

Elle décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Marcel PEIFFER en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire demeurant professionnellement zone économique de la Voivre, Allée de la Voivre BP 1025 à EPINAL (88050).
- Monsieur Philippe BOUVEAU en qualité de Commissaire aux comptes suppléant demeurant professionnellement 38, rue Franchet D'ESPEREY à NEVERS (58000).

Ceux-ci ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient ces mandats.

Monsieur Marcel PEIFFER et Monsieur Philippe BOUVEAU seront nommés à compter de ce jour et jusqu'à la fin des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003 et tenue au cours de l'année 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

la collectivité des associés décide de donner tous pouvoirs au porteur de l'acte afin de faire toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Certifié conforme à l'original

M. Frédéric DURAND

M. Jean Luc CHEVRY

SOCIETE PICARD SA

M. Jean Jacques PICARD

M. Marie Christine GSELL